

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHIRAC-BELLEVUE
SÉANCE DU Lundi 29 mars 2021

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt et un, le lundi 29 mars à 18h30,
En exercice	10 le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente,
Présents	09 sous la présidence de Robert GANTHEIL, Maire.
Votants	10

Convocation du lundi 22 mars 2021

Présents : Stéphane BESSE, Christiane BROCHET, Emilie FOURNIER, Robert GANTHEIL, Jean-Pierre MARIVAL, Jean Marcel MASSET, Catherine MOURIACOU, Claire REVEILLOU-BILLOT, Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE.

Absents excusés : Madame Marjorie TELLIER donne pouvoir à Monsieur Robert GANTHEIL.

Démission : Madame Isabelle VERGNAUD.

Secrétaire de séance : Jean Marcel MASSET.

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur le Maire annonçant la démission de Madame Isabelle VERGNAUD, conseillère, courrier reçu dans la boîte aux lettres de la Mairie à ce jour.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les corrections ont été effectuées concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal si des corrections sont à apporter au compte rendu du 23 février 2021.

Le Conseil Municipal valide les 2 comptes rendus à l'unanimité.

N°11 : Comptes Administratifs 2020 (Budget principal et Budget annexe du lotissement du Puy Chaud II) :

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le 29 mars sous la présidence de Monsieur Jean Marcel MASSET désigné par le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 de la Commune et des budgets (primitif et annexe du lotissement du Puy Chaud II), dressé par Monsieur Robert GANTHEIL, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs M14, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur Jean Marcel MASSET fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité :

- D'adopter les Comptes Administratifs de 2020 de la Commune et du lotissement du Puy Chaud II.

N°12 : Comptes de Gestion 2020 dressés par Monsieur Frédéric GLAUSINGER Budget Communal et Budget annexe du Puy Chaud II (M14) :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur Frédéric GLAUSINGER, receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve

- D'adopter les Comptes Administratifs de 2020 de la Commune et du lotissement du Puy Chaud II.

N°13 : Affectation des résultats des Comptes Administratifs pour le Budget Principal et le Budget Annexe Lotissement du PUY CHAUD II 2020 :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Robert GANTHEIL, après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Robert GANTHEIL, Maire, statuant sur les affectations du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivant :

Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)	275 779.97
Résultat de l'exercice (A) : Recettes-Dépenses (324381.36-238979.93)	85 401.43
Excédent de Fonctionnement reporté (B=FR002)	190 378.54

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	161 141.62
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes-Dépenses (30877.30-108726.42)	-77 849.12
Résultat antérieur reporté déficitaire (E=IR 001)	238 990.74
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes-Dépenses (0-0)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F+G)	161 141.62
---	-------------------

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	275 779.97

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

L'Affectation du résultat du Compte Administratif pour le Budget Principal 2020 est votée à l'unanimité.

Considérant les éléments suivant :

Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)	0.00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes-Dépenses (0-0)	
Excédent de Fonctionnement reporté (B=FR002)	

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	0.00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes-Dépenses (0-0)	10 450.00
Résultat antérieur reporté déficitaire (E=IR 001)	-10 450.00
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes-Dépenses (0-0)	

Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	0.00
--	-------------

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

L'Affectation du résultat du Compte Administratif pour le Lotissement du Puy Chaud II 2020 est votée à l'unanimité.

N°14 : Vote des taxes locales d'imposition pour année 2021 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les taux d'imposition pour 2020 ont été de :

- 1.45 % pour la taxe d'habitation
- 4.09 % pour la taxe foncière (bâti)
- 26.56 % pour la taxe foncière (non bâti)

Toutefois, la réforme de la taxe d'habitation démontre son effet complet en 2021.

La Direction Départementale des Finances Publiques a attiré l'attention de la Commune sur les éléments suivants :

« Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la redescende de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale vers les communes, les conditions du vote des taux sont modifiées :

1°) Le taux de taxe d'habitation (qui est encore utilisé pour la TH sur les résidences secondaires et éventuellement pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants) est gelé par la loi jusqu'en 2023. Il ne peut donc pas être modifié et il n'est pas utile de le voter. Toutefois, si ce taux de TH était quand même voté, toute délibération visant à le modifier pour 2021 serait irrégulière et devrait être refaite car allant à l'encontre des dispositions votées dans la loi.

2°) Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties voté en 2021 doit intégrer le taux de TFPB départemental de 2020 (21,35%). Par conséquent, le taux de référence 2021 de TFPB communal est la somme du taux communal 2020 et des 21,35% du taux départemental 2020.

Exemple : pour une commune avec un taux communal de TFPB 2020 de 10%, le taux de référence 2021 sera de 31,35%. Si la commune ne souhaite pas augmenter ou baisser son taux, elle devra voter un taux communal 2021 de TFPB de 31,35%.

Ces éléments figureront sur les états 1259 qui vous parviendront pour le 31 mars prochain. »

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'une part de ne pas voter de taux de taxe d'habitation et d'autre part de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la Commune. Il convient donc de voter le taux de TFPB de référence à 25.44% soit 4.09% (part communale) + 21.35% (part départementale)

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, décide de voter ces taux pour 2021, ce qui ramène à :

- 25.44 % pour la taxe foncière (bâti)
- 26.56 % pour la taxe foncière (non bâti)

Le maintien des taux des taxes locales d'imposition est voté à l'unanimité.

N°15 : Vote du Budget Primitif Principal 2021 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Principal 2021, les éléments sont les suivants :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
CHAPITRE /LIBELLÉ	BUDGET PRÉCÉDENT	VOTE 2021
011 Charges à caractère général	160 000.00	159 400.00
012 Charges de personnel ; frais assimilés	112 300.00	99 050.00
014 Atténuation de produits	2 500.00	2 500.00
65 Autres charges de gestion courante	39 000.00	41 100.00
66 Charges financières	3 600.00	3 500.00
67 Charges exceptionnelles	700.00	1 400.00

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
CHAPITRE /LIBELLÉ	BUDGET PRÉCÉDENT	VOTE 2021
022 Dépenses imprévues	500.00	15 000.00
023 Virement à la section inv.	205 040.54	264 193.97
042 Op.Ord.trans. entre section	1 838.00	1 838.00
TOTAL Dépenses cumulées	525 478.54	587 981.97

FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE /LIBELLÉ	BUDGET PRÉCÉDENT	VOTE 2021
013 Atténuations de charges	5 000.00	500.00
70 Produits services, domaines...	15 500.00	16 000.00
73 Impôts et taxes	105 000.00	104 142.00
74 Dotations et participations	150 000.00	149 960.00
75 Autres produits de gestion...	57 100.00	39 100.00
77 Produits exceptionnels	2 500.00	2 500.00
R002 RESULTAT REPORTE	190 378.54	275 779.97
TOTAL Recettes cumulées	525 478.54	587 981.97

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
CHAPITRE /LIBELLÉ	BUDGET PRÉCÉDENT	VOTE 2021
20 Immo.incorp.	5 500.00	5 500.00
204 Subv.équip. Versées	0.00	0.00
21 Immo.corp.	111 000.00	172 000.00
23 Immo.en cours	305 000.00	130 000.00
16 Emprunts et dettes assimilées	13 000.00	12 750.00
27 Autres Immo.financières	123 000.00	190 000.00
020 Dépenses imprévues	5 369.28	10 254.93
D001 solde d'exécution négatif		
TOTAL Dépenses cumulées	562 869.28	520 504.93

INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE /LIBELLÉ	BUDGET PRÉCÉDENT	VOTE 2021
13 Subv. Invest.	80 000.00	82 722.00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000.00	2 000.00
10 Dotations, fonds divers...	35 000.00	8 609.34
021 Virement section de Fonct.	205 040.54	264 193.97
040 Op.Ord.trans. entre sections	1 838.00	1 838.00
001 Solde d'exécution reporté	238 990.74	161 141.62
TOTAL Recettes d'inv. cumulées	562 869.28	520 504.93

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Budget Principal 2021 est voté à l'unanimité.

N°16 : Vote du Budget Annexe Lotissement Puy Chaud II 2021 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le Budget Annexe Lotissement Puy Chaud II 2021, les éléments sont les suivants :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
CHAPITRE /LIBELLÉ	BUDGET PRÉCÉDENT	VOTE 2021
011 Charges à caractère général	112 550.00	179 550.00
65 Autres charges de gestion		5.00
042 Op.Ord.trans.entre sections	10 450.00	16 310.00
043 Op.Ord.int.de la section		
TOTAL des dépenses cumulées	123 000.00	195 865.00

FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE /LIBELLÉ	BUDGET PRÉCÉDENT	VOTE 2021
75 Autres produits de gestion		5.00
042 Op.Ord.trans.entre sections	123 000.00	195 860.00
TOTAL des recettes cumulées	123 000.00	195 865.00

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
CHAPITRE /LIBELLÉ	BUDGET PRÉCÉDENT	VOTE 2021
040 Op.Ord.trans.entre sections	123 000.00	195 860.00
D001 solde d'exécution négatif	10 450.00	
TOTAL des dépenses cumulées	133 450.00	195 860.00

INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE /LIBELLÉ	BUDGET PRÉCÉDENT	VOTE 2021
16 Emprunts, dettes assimilées	123 000.00	179 550.00
010 Stocks		
040 Op.Ord.trans.entre sections	10 450.00	16 310.00
TOTAL des recettes cumulées	133 450.00	195 860.00

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Budget Annexe du lotissement du Puy Chaud II 2021 est voté à l'unanimité.

N°17 : Subventions accordées aux associations :

Monsieur Le Maire propose de voter afin d'accorder les subventions auprès des associations :

NOMS DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2021 ACCORDÉES
Groupe de Secours Catastrophe Humanitaire des Pompiers	50.00
AFSEP Assoc. Française des Sclérosés en Plaques	50.00
La Ligue Contre le Cancer	100.00
Secours Populaire Français	100.00
Judo Club du Plateau Bortois	50.00
Fédération des Associations Laïques de la Corrèze	50.00
Association Les Petites Crapouilles	100.00
Association la Croix Rouge d'Ussel	100.00
APAJH CORREZE (adultes et enfants handicapés)	50.00
La Pétanque Chiracoise	200.00
Country Roots	200.00
Association M'AM STRAM GRAM	200.00
Récré Chiracoise	200.00
Association USEP Ecole de Liginic	200.00
Amicale des Pompiers d'Ussel	100.00

Animation Chiracoise	200.00
AFMTELETHON Service Com	100.00
Chasse Communale	200.00
EPHAD de NEUVIC	100.00
ADAPAC de la Corrèze	50.00
TOTAL	2 400.00

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour les demandes de subventions concernant les Associations.

N°18 : Convention avec la Commune de Liginac pour les frais de scolarité 2020-2021 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement pour l'année 2020-2021 de la Convention pour la répartition intercommunale des charges de l'école de Liginac.

Cette année le nombre d'enfants de Chirac Bellevue scolarisé à Liginac est de : 14

La participation financière par enfant est de : 180.00€

Soit un montant total pour la Commune de : $14 \times 180.00\text{€} = 2\,520.00\text{€}$

Monsieur le Maire fait procéder au vote à main levée :

Pour : 10 Contre : 00 Abstentions : 00

À l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de la Convention de l'école de Liginac 2020/2021.

N°19 : Convention avec le refuge animalier de Bort Les Orgues :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la Convention avec le refuge animalier de Bort Les Orgues.

Le montant de ce service est 0.70€ par habitant.

$305 \text{ habitants} \times 0.70 \text{ €} = 213.50 \text{ €}$

Le montant total sera de : 213.50 €

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour le renouvellement de la Convention avec le refuge animalier de Bort Les Orgues ainsi que le paiement de ce service.

N°20 : Remboursement des transports scolaires 2020/2021 pour les enfants habitants la Commune :

Le remboursement des frais de transport scolaire concerne les enfants scolarisés et utilisant les moyens de transport collectif habilité.

Les enfants de 3 à 18 ans sont concernés par cette prise en charge à hauteur de 60% de la somme totale pour l'année 2020/2021.

Le remboursement des frais sera effectué aux familles sous condition :

- Qu'elles aient procédé au règlement total des frais de transport scolaire et présentation d'un dossier.

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

À l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement des frais de transport scolaire 2020/2021.

N°21 : Demande de subvention : Séjour scolaire :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'école primaire de Ligniac, sollicitant une aide financière pour deux voyages scolaires :

- Le premier en Dordogne du 25 mai au 28 mai 2021 pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 ;
- Le second aux Sables d'Olonne courant juin 2021 pour les classes de CM1/CM2.

Dix élèves de Chirac-Bellevue de l'école primaire de Ligniac sont concernés :

- Soan COURTEIX
- Nolhann ESCURAT
- Justine ESCURAT
- Elena ESCURAT
- Clara MASSIAS
- Hugo DEFLANDRE
- Malou DEFLANDRE
- Simon MANZAGOL
- Nolan PEREIRA
- Louise MEYNARD GRANDJEAN

Le montant accordé est de 70.00€ par enfant.

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour la demande de subvention concernant les 2 séjours scolaires.

Monsieur le Maire propose que cette aide soit directement adressée aux familles concernées. Monsieur Jean-Pierre MARIVAL fait remarquer qu'une Commune ne peut effectuer ce type de versement et propose que cette subvention soit nominative et versée directement à l'école.

Monsieur Le Maire explique que la subvention ne sera versée que si les voyages sont effectués.

N°22 : Contrat de mission de délégué à la protection des données avec la SAS GAIA :

Monsieur Le Maire de Chirac-Bellevue ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 21 22-22, alinéa 4 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal donnant délégation à Monsieur le Maire pour le règlement des affaires visées à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le contrat en date du 15 avril 2021 avec la SAS GAIA, représenté par Christophe DELMAS

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide :

- Article 1er : un contrat de mission est passé avec la SAS GAIA portant désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679.
- Article 2 : le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans. Il pourra se poursuivre par reconduction expresse, par période d'une année, sans pouvoir excéder 5 ans au total.
- Article 3 : la dépense en résultant, soit :
 - 450.00 € HT pour la mise en place de la conformité RGPD ;
 - 300.00 € HT pour le suivi, l'assistance et le contrôle les années suivantes
 - Est prévue au budget 2021 et sera inscrite aux budgets suivants.
- Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 : Madame la secrétaire de Mairie et Monsieur le Trésorier, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, à Monsieur le Trésorier, à la SAS GAIA, et sera inscrite au registre des décisions.

N°23 : Approbation de la contractualisation départementale 2021-2023

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des subventions attribuées par le Conseil Départemental pour 2021-2023 et demande d'adopter ce dernier.

Depuis 2018, la contractualisation a permis d'apporter aux communes et aux intercommunalités, une meilleure lisibilité des aides départementales et la sécurisation des financements sur 3 ans pour la réalisation de leurs projets.

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de valider le tableau de contractualisation départementale 2021-2023
- de donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le contrat avec le Président du Département.

Projet	Montant	Aide CD 2021	Aide CD 2022	Aide CD 2023	Total 2021/2023
Toiture de l'Eglise	80 000.00€	48 000.00€			48 000.00€
Travaux Maison Kalhert1	130 000.00€	25 000.00€	7 500.00€		32 500.00
Travaux MAM	10 000.00€	3 000.00€			3 000.00€
Diagnostic énergétique	3 000.00€	2 400.00€			2 400.00€
Travaux Maison Communale	20 000.00€		5 000.00€		5 000.00€
Voirie		11 222.00€	11 222.00€	11 222.00€	33 666.00€
TOTAL					124 566.00€

N°24 : Convention d'adhésion avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) 2021 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la Convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Le montant de ce service est de : Commune de 200 à 499 habitants = 100.00 €

Le montant total sera de : 100.00 €

Monsieur Le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord pour le renouvellement de la Convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ainsi que le paiement de ce service.

Discussions :

Annulation du projet de modification de la délibération concernant la convention du gîte :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de modifier la délibération concernant la convention du gîte est annulé du fait que les personnes qui souhaitent louer au mois ne sont pas présentées.

Travaux fauchage :

Le Conseil Municipal émet le souhait de faire appel à des entreprises locales pour le fauchage de nos routes et par conséquent de continuer avec l'Entreprise Vermillard, un courrier sera prévu à cet effet. De plus, il serait souhaitable de bien prendre le temps de faire un état des lieux des routes pour ne pas avoir de dégâts sur les panneaux ou clôtures cachés par la végétation.

Travaux PUY CHAUD II :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal l'état d'avancement pour le dossier du lotissement du PUY CHAUD II, l'ouverture de la consultation concernant la voirie a été effectuée avec la Commission voirie, l'entreprise retenue est la société RMCL. Une réunion de chantier est en attente de confirmation avec le Syndicat de la Diège.

Surpresseur du lotissement du PUY CHAUD II :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du retour positif de la déclaration préalable auprès de la DDT, un 1^{er} terrassement est réalisé, on est dans l'attente de la société Hydro Elect.

Un devis a été reçu mais le coût est plus élevé que prévue, Monsieur Stéphane BESSE fera remonter l'information auprès du Syndicat du Riffaud afin de renégocier le montant du devis.

Parc Coudert :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une prise de contact a été réalisée avec la Région, une rencontre avec Monsieur MENESSIER et Madame Christiane BROCHET est prévue à cet effet afin de recevoir des propositions.

Madame Christiane BROCHET remet une liste et expose ce qui est en court.

Fleurissement :

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Christiane BROCHET afin d'informer le Conseil Municipal de l'avancement du projet. Madame Christiane BROCHET a pris contact avec la Mairie d'Ussel Madame RANCHIN pour voir si possibilité de racheter des fleurs, malheureusement la date prévue est après le 15 juillet donc trop tard. Madame Christiane

BROCHET a pris contact avec l'entreprise POUGET à TULLE pour un éventuel devis. Les plantations ont débutés grâce aux dons de bénévoles.

Eglise :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie est dans l'attente du projet de l'architecte.

Maison KALHERT1 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier est en cours d'avancement, un point est à voir sur la cohérence de l'installation de moyen de chauffage.

Monsieur Jean-Pierre MARIVAL demande quel système d'assainissement pourra-t-on mettre en place et à quel montant ? Monsieur Le Maire cite l'exemple de la mini station d'épuration du logement ancienne poste.

Malheureusement pour ce projet, aucune subvention ne peut être allouée.

Monsieur Stéphane BESSE va réfléchir à des solutions alternatives.

Maison CATHALOT :

Madame Claire REVEILLOU BILLOT demande à Monsieur Le Maire la possibilité d'intégrer la rénovation de la Maison CATHALOT pour les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental. Monsieur Le Maire informe l'assemblée que ce projet pourrait être programmé après 2023. Monsieur Jean-Pierre MARIVAL demande la possibilité de planifier les projets à venir avant la fin de l'année.

La MAÏADE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le gérant de la MAÏADE a bien reçu le courrier recommandé de prise de congés, il est venu à la Mairie pour faire le point. Monsieur Jean-Pierre MARIVAL demande si un inventaire a été fait, Monsieur Le Maire confirme son existence.

Aliénation du chemin de Chassac-Haut :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la demande avait été faite en 2019 et votée par l'ancien Conseil Municipal. Ce chemin dessert la résidence principale de Monsieur Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE à Chassac-Haut. Après la procédure de l'enquête publique et sans contre-indication, le Conseil Municipal devra se réunir afin d'établir le montant pour l'aliénation. Le Conseil Municipal fait part de son mécontentement car il n'a pas été informé de ce projet mais n'omet aucune objection.

La fibre et les panneaux photovoltaïques :

Monsieur Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE informe le Conseil Municipal que la fibre est en cours d'installation sur la Commune, et les panneaux photovoltaïques commencent à produire, un budget annexe sera à prévoir l'année prochaine.

La déchèterie verte de Vernéjoux et panneaux de signalisation :

Monsieur Stéphane BESSE propose de s'occuper de faire la demande de devis pour l'acquisition des panneaux manquants et de clôturer la nouvelle déchèterie verte de Vernéjoux.

Monsieur Stéphane BESSE informe l'Assemblée qu'un RDV est prévue avec l'O.N.F le 09 avril prochain.

Monsieur Le Maire informe également qu'au prochain Conseil Municipal, il y aura le sujet de l'achat du terrain de Monsieur JARRASSE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Certifiée exécutoire.

A Chirac-Bellevue,

Le 29 mars 2021,

Le Maire,

Robert GANTHEIL.

